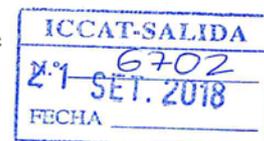


Original: anglais

LETTRE DU PRÉSIDENT DE L'ICCAT
Circulaire ICCAT 6702/2018



21 septembre 2018

CIRCULAIRE ICCAT # 6702 / 2018

OBJET : CORRESPONDANCE DU PRÉSIDENT DE L'ICCAT CONCERNANT LES PRIORITES ET LA LOGISTIQUE DE LA PROCHAINE RÉUNION DE LA COMMISSION

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint une lettre du Président de l'ICCAT concernant les priorités et la logistique de la prochaine réunion de la Commission.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Camille Jean Pierre Manel
Secrétaire exécutif

DISTRIBUTION:

- Mandataires de la Commission :

Président de la Commission: R. Delgado
Premier Vice-Président : S. Depypere
Second Vice-Président : Z. Driouich
Président du SCRS: D. Die

Président du COC:
Président du PWG :
Président du STACFAD :

D. Campbell
N. Ansell
H.A Elekon

- Chefs de délégation
- Parties, Entités ou Entités de pêche coopérantes

Pièces jointes : Correspondance du Président de l'ICCAT.



21 septembre 2018

OBJET : PRIORITES ET QUESTIONS D'ORDRE LOGISTIQUE POUR LA PROCHAINE REUNION DE LA COMMISSION

Chers collègues,

Il est escompté que la 21e réunion extraordinaire de la Commission qui aura lieu du 12 au 19 novembre 2018 à Dubrovnik sera très chargée. Afin de garantir l'utilisation la plus efficace de notre temps et d'aider les délégations dans leurs préparatifs et en vue d'appuyer un processus permettant d'atteindre des résultats positifs, je souhaite souligner les points suivants qui requièrent l'attention particulière des CPC. Je veillerai à ce que suffisamment de temps soit consacré aux discussions sur ces questions.

1. Amendements à la Convention de l'ICCAT

Des progrès significatifs ont été réalisés au cours des cinq dernières années par le biais du groupe de travail chargé d'amender la Convention et, au cours de la 6ème réunion du groupe de travail, le débat sur les questions de fond relatives à l'amendement de la Convention a pris fin. Le moment est donc venu pour la Commission d'envisager l'adoption du nouveau texte modifié convenu lors de notre réunion de mai dernier à Madère.

2. Examen des progrès accomplis dans le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT et examen de toute action nécessaire

Les recommandations de la réunion du groupe de travail ad hoc chargé d'assurer le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT, tenue en juin 2017 au Secrétariat de l'ICCAT, ont été examinées par les différents organes subsidiaires lors des réunions intersessions. Je prévois d'aménager suffisamment de temps pour que la Commission puisse discuter de leurs commentaires et permettre à ceux qui n'ont pas assisté aux réunions intersessions en 2018 de faire part de leurs suggestions, dans le but d'examiner la meilleure façon de mettre en œuvre les recommandations de la deuxième évaluation des performances.

3. Approbation du budget

Le budget pour la période biennale 2018-2019 a été adopté lors de la réunion annuelle de 2017 de la Commission à Marrakech. L'augmentation adoptée reflète les exigences croissantes liées au soutien des activités de la Commission, même si le fonds de roulement affiche toujours une tendance à la baisse. En outre, il y a eu un nombre croissant de demandes d'assistance financière à des fins de participation aux réunions du SCRS et de la Commission par le biais du fonds de participation aux réunions, mais un budget très limité a été approuvé à cette fin lors de la réunion annuelle de la Commission en 2017.

Je sollicite le soutien et la compréhension de toutes les CPC pour faciliter les discussions sur la façon d'inverser cette situation. Je demande à l'ensemble des CPC d'étudier attentivement les besoins de ressources financières supplémentaires lors de la soumission de projets de propositions. Toute proposition pouvant avoir des implications budgétaires, par exemple la recherche scientifique, ou donnant lieu à des augmentations significatives de la charge de travail du Secrétariat ou impliquant la création de projets/programmes, devrait être soumise suffisamment à l'avance au STACFAD. En outre, les CPC sont invitées à envisager des moyens alternatifs de financer les diverses activités de renforcement des capacités actuellement financées par le fonds de roulement.

Par ailleurs, le STACFAD devra se pencher sur le financement futur du système eBCD et dégager des fonds pour le système de déclaration en ligne. Je note également les progrès accomplis par le groupe d'experts en inspection aux ports de l'ICCAT et encourage toutes les CPC à envisager de verser des contributions volontaires au fonds pour le renforcement des capacités à cette fin dans le but de financer les activités prévues pour 2019.

4. Gestion des stocks/espèces

- i) Cette année, la Commission examinera l'avis du SCRS sur les stocks évalués en 2018 : le thon obèse et le makaire bleu. L'élaboration des plans de gestion des stocks de thonidés tropicaux à la lumière de la nouvelle évaluation du thon obèse revêt évidemment une importance majeure, tout comme l'amendement du programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée. Mais l'état d'autres stocks suscite également une préoccupation et doit être pris en compte. La priorité devrait être accordée aux espèces ayant fait l'objet de nouvelles évaluations. En outre, l'ICCAT compte actuellement quatre processus d'évaluation de la stratégie de gestion (MSE), à savoir : thon rouge, germon du Nord, espadon du Nord et thonidés tropicaux. La MSE est relativement nouvelle à l'ICCAT, le renforcement des capacités est nécessaire pour encourager la participation des scientifiques et des gestionnaires mais, compte tenu du fait que ces processus sont longs et complexes et nécessitent une expertise externe, un financement approprié est tout particulièrement indispensable.
- ii) La Commission consacre une attention considérable au développement de procédures/stratégies de gestion modernes. À la 21^e réunion extraordinaire, la Commission devra faire le point sur le travail réalisé pendant la période intersessions par le groupe de travail permanent de l'ICCAT dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) et le SCRS en vue d'élaborer des stratégies de capture s'appliquant à diverses espèces relevant de l'ICCAT le plus rapidement possible.
- iii) Je propose également de consacrer du temps aux rapports du groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries et de déterminer les réponses à donner aux recommandations formulées par ce groupe de travail. J'accorderai également la priorité au rapport et aux recommandations formulées par le groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré, et aux travaux en cours en rapport à la gestion des DCP.

5. Questions d'application

Cette année, nous avons une réunion intersessions de deux jours qui, je l'espère, fournira suffisamment de temps pour la réalisation d'une évaluation approfondie de l'application des Parties contractantes. Néanmoins, je souhaiterais également aménager suffisamment de temps à la 21^{ème} réunion extraordinaire pour que le Comité puisse mener à bien ses travaux. Comme vous vous en souvenez sans doute, la Commission a adopté en 2016 plusieurs nouvelles mesures visant à améliorer les processus de travail et de déclaration des CPC. J'espère que leur mise en œuvre cette année contribuera à rationaliser le processus d'application.

Nonobstant les questions susmentionnées que j'ai identifiées comme « prioritaires », toutes les CPC peuvent soulever des questions et présenter des propositions qu'elles estiment importantes pour la prochaine réunion.

En vue de la préparation de la réunion, je souhaite communiquer les informations suivantes aux CPC:

1. Projets de proposition et autres documents

Tous les projets de recommandations et de résolutions, ainsi que les autres documents de la réunion, devront être **envoyés au Secrétariat le plus tôt possible avant la tenue de la réunion**. Cela permettra leur traduction et leur diffusion le plus tôt possible, ce qui permettra ainsi à toutes les CPC de disposer de suffisamment de temps pour se préparer à l'avance. Comme au cours des années précédentes, et dans le but de promouvoir la transparence, je permettrai l'accès aux documents de la réunion. Les CPC souhaitant soumettre des documents à diffusion limitée sont priées de l'indiquer au moment de leur soumission. Ces documents seront diffusés par le biais d'une circulaire ordinaire de l'ICCAT.

La date limite de présentation de projets de mesure qui ne dépendent pas de l'avis du SCRS, ainsi que des rapports et des documents à soumettre conformément aux exigences de la Commission, est fixée au **12 octobre 2018**. Les propositions et les documents reçus avant cette date seront traduits et diffusés avant la réunion et la priorité leur sera accordée lors des discussions. **Les propositions qui seront présentées après le délai pourraient ne pas être examinées à la réunion de 2018.**

Les projets de proposition qui dépendent de l'avis du SCRS devront être transmis au Secrétariat avant le **5 novembre 2018**, si possible. Le délai final de réception des propositions est le **14 novembre 2018**, à 11 h. Il risque de ne pas être possible de consacrer suffisamment de temps à la discussion des propositions soumises après cette date.

Les propositions en instance depuis la réunion de 2017 ou des réunions intersessions ne seront pas présentées une nouvelle fois, à moins que leurs auteurs ne les resoumettent avant le **12 octobre 2018** ou qu'elles aient été renvoyées d'une réunion intersession par le Président de l'organe subsidiaire à des fins d'examen par la Commission.

En ce qui concerne l'élaboration de propositions, les délégués sont priés de suivre les *Directives de l'ICCAT pour la soumission des propositions* (annexe 7.1 du rapport de la période biennale, 2010-2011 (II) Vol. 1) adoptées par la Commission en 2011 et en 2017 (annexe 6.1 du rapport de la période biennale 2016-2017 (II), Vol. 1) et d'éviter, dans la mesure du possible, les doubles emplois avec les mesures existantes. De surcroît, si une mesure proposée modifie ou remplace des mesures antérieures, ceci devrait être clairement indiqué dans le projet de proposition.

L'ensemble des propositions et des autres documents de la réunion devra être transmis par le biais du Secrétariat de l'ICCAT (info@iccat.int). Les documents soumis pendant la réunion, et les changements apportés aux documents distribués préalablement, devront être remis à la réception de l'ICCAT aux fins de leur enregistrement ou envoyés par courrier électronique à camille.manel@iccat.int et miguel.santos@iccat.int. Veuillez utiliser la version la plus récente de Word pour soumettre des changements à apporter à des documents distribués préalablement. Tous les participants sont invités à s'abstenir de distribuer des documents dans les casiers, dont le nombre sera ramené à trois maximum par délégation. Comme de coutume, un espace sera aménagé pour les documents, brochures, etc. non enregistrés à des fins de distribution non officielle.

2. Tableaux d'application

Étant donné que le Comité d'application se réunira avant la réunion annuelle, la date limite finale de modification des tableaux d'application est fixée à 18h00 **le premier jour de cette réunion intersessions du comité d'application** (soit le 10 octobre 2018). Les changements apportés aux chiffres soumis préalablement devront être accompagnés d'une explication et d'un formulaire de report le cas échéant. Les différences entre les chiffres consignés dans les tableaux d'application et les soumissions de la tâche I devront être expliquées par écrit. Les tableaux d'application finaux pourront être révisés suite aux commentaires des sous-commissions ; le président de la sous-commission pertinente devrait présenter ces révisions au comité d'application le plus tôt possible afin que les tableaux d'application puissent être adoptés avant la clôture de la réunion annuelle.

3. Réunions des mandataires

Comme à l'accoutumée, je convoquerai une réunion des mandataires de l'ICCAT le 11 novembre 2018 à 19h sur le lieu de la réunion.

Je compte sur la collaboration de toutes les CPC pour contribuer à l'emploi efficace et effectif de notre temps de réunion et je suis convaincu que les résultats seront fructueux.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.



Raul Delgado
Président de la Commission